

B – DROIT A L'IMAGE

A compléter par la famille et à remettre au RAM par le professionnel dès la première participation de l'enfant aux temps d'accueil collectif.

Au regard des règles relatives à l'exercice de l'autorité parentale, les deux représentants légaux doivent compléter et signer les autorisations. Lorsqu'il n'y a qu'un représentant légal, celui-ci veille à joindre copie du document officiel l'instaurant comme seul détenteur de l'exercice de l'autorité parentale. L'autorisation est valable durant toute la durée de l'accueil chez le professionnel.

Nous, soussignés, Nom : _____ Prénom : _____

Résidant à : _____ Tel : _____

Courriel : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Résidant à : _____ Tel : _____

Courriel : _____

Représentants

légaux de : Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Autorisons

N'autorisons pas

Les animatrices du RAM « Les p'tits bouts du Girou » de la C3G ou toute autre personne missionnée par l'une d'elles, à :

- Photographier ou filmer notre/nos enfant(s) lors des activités des RAM,
- Stocker (sous forme numérique) les images jusqu'à un an (1 an) au maximum au-delà de la date de fin de participation de notre/nos enfant(s) aux activités du RAM
- Diffuser ces images sur le site Internet de la C3G et/ou pour publication dans les journaux communautaire et/ou municipaux (membres C3G) dans le cadre d'articles concernant le RAM,
- Présenter ces images lors de réunions de présentation des activités du RAM,
- Utiliser ces images comme support lors de groupes d'échange de pratique professionnelle avec les assistants maternels et/ou gardes à domicile.

Fait à : _____ Le : _____

Signatures des représentants légaux

C-DEMANDE DE REMISE DES PHOTOS PRISES AU RAM

Propos et utilisation des photos prises au RAM

Les photos ont pour objectif de promouvoir les métiers de l'accueil du jeune enfant et les actions du RAM. Les photos prises mettent en avant :

- *Les interactions entre les professionnels et les enfants,*
- *Le travail d'observation de l'enfant.*

Nous, soussignés, Nom : _____ Prénom : _____

Résidant à : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Résidant à : _____

Représentants

légaux de : Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Souhaitons que les clichés de notre (nos) enfant (s) pris lors des activités du RAM (ateliers et actions festives) soient mis à notre disposition sous forme numérique sur une Clé USB (fournie par le demandeur) par l'intermédiaire de mon salarié.

Le délai de remise des clichés est variable et dépend de la charge de travail des animatrices.

En cas de clichés mettant en situation plusieurs enfants nous autorisons n'autorisons pas la mise à disposition des photos où apparaît (apparaissent) notre (nos) enfant (s) à l'ensemble des parents dont les enfants sont sur le cliché. (En cas de refus de l'un des parents aucun cliché où l'enfant concerné apparaîtrait ne sera diffusé).

Pour les fichiers transmis à un demandeur et les photos prises ponctuellement par les assistants maternels avec leur téléphone portable, ni le RAM ni son gestionnaire ne pourront être tenus responsables d'une utilisation des clichés non conforme au Règlement Intérieur (Utilisation autre que les points précisés dans la fiche Droit à l'image).

Fait à : _____ Le : _____

Signatures des représentants légaux

Au regard des règles relatives à l'exercice de l'autorité parentale, les deux représentants légaux doivent compléter et signer ce document.